

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 juillet 2020**

Le six juillet deux mille vingt à 18 h 00, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le trente juin deux mille vingt, se sont réunis à la salle des fêtes de Chaumont sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Présidente.

Monsieur Pierre ETIENNE, Cinquième adjoint, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil municipal : 35

Membres du Conseil municipal en exercice : 35

PRESENTS : 32

Christine GUILLEMY, Paul FOURNIE, Isabelle FENAUX, Gérard GROSLAMBERT, Céline BRASSEUR, Pierre ETIENNE, Véronique NICKELS, Thierry ALONSO, Jessica GOULIN, Christophe FISCHER, Sophie NOEL, Nelly BOUSSARD, Patrick VIARD, Didier COGNON, Michèle LEMAIRE, André Xavier RESLINGER, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Sylvie CORDIER, Laurence AÏDAN, Catherine PAZDZIOR- VIGNERON, Olivier CHANTIER, Marie-Christine MURGIDA, Olivier DORE, Arnaud LAMOTTE, Karine COLOMBO, Nabil CHAOUI, Morgane LENGRAND, Khalid BOUSABATA, Lise COURTOIS, Rémi VOLOT, Alexandre PERNET, Sylvain DEMAY

EXCUSES : 3

Frédéric ROUSSEL, Joris PIERRET, Dorcas NOU

PROCURATIONS : 2

Frédéric ROUSSEL à Didier COGNON, Dorcas NOU à Alexandre PERNET

Madame le Maire ouvre la séance.

Budget: Choix du vote par nature ou par fonction

Le Conseil municipal décide à raison de 33 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) de retenir :

- Le vote par nature pour les nomenclatures croisées (M14, M57),
- Le niveau de vote pour l'ensemble des budgets :
 - Par chapitre en section de fonctionnement
 - Par chapitre avec définition des opérations détaillées en section d'investissement.

Détermination des budgets annexes soumis à la TVA

Le Conseil municipal décide à raison de 33 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) de définir le budget suivant géré en hors taxe :

- Multiplexe cinématographique.

Détermination du régime de constitution des provisions

Le Conseil municipal décide à raison de 33 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) de retenir le régime optionnel de constitution des provisions, option retenue jusqu'à présent, pour l'ensemble des budgets de la collectivité. En effet, il apparaît plus avantageux au motif qu'il concourt à l'autofinancement.

Détermination des durées d'amortissement

Le Conseil municipal décide à raison de 33 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) :

- De retenir le mode d'amortissement linéaire ;
- De ne pas retenir le prorata temporis ;
- D'appliquer le prorata temporis en M57 ;
- De fixer le seuil unitaire TTC à 600 euros pour les biens de faible valeur ;
- De retenir les durées d'amortissement applicables à l'ensemble des budgets selon le tableau suivant :

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement	
Annonce	01	an
Aires de jeux	05	ans
Ascenseur, appareil de levage	20	ans
Bâtiment - Agencement et aménagement	20	ans
Bâtiment - Installation électrique et téléphonique	10	ans
Bâtiment industriel	durée du bail	
Bâtiment léger et abri	10	ans
Bicyclette, cyclomoteur	02	ans
Coffre-fort	20	ans
Construction sur sol d'autrui	durée du bail	
Container	05	ans
Documentation pour la bibliothèque	01	an
Electroménager	03	ans
Equipement des ateliers	03	ans
Equipement sportif	05	ans
Etude	05	ans
Extincteur	05	ans
Installation de la voirie	20	ans
Instrument de musique	05	ans
Logiciel	02	ans
Matériel audiovisuel	03	ans
Matériel de bureau	05	ans
Matériel de chauffage	10	ans
Matériel de cuisine	03	ans
Matériel de laboratoire	03	ans

Matériel d'élection	03	ans
Matériel d'espaces verts	03	ans
Matériel informatique	03	ans
Matériel pédagogique	03	ans
Matériel téléphonique	03	ans
Mobilier	05	ans
Mobilier de bureau	05	ans
Mobilier urbain	05	ans
Plantation	15	ans
Signalisation	03	ans
Station d'épuration	50	ans
Subventions d'équipement versées (personne de droit privé)	05	ans
Subventions d'équipement versées (personne de droit public)	05	ans
Terrain - Equipement et aménagement	15	ans
Véhicule (équipement, moteur...)	05	ans
Véhicule industriel	07	ans
Véhicule utilitaire	07	ans
Voiture d'occasion	05	ans
Voiture neuve	05	ans

Compte de gestion 2019 - Budget principal

Le Conseil municipal décide à raison de 33 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) d'approuver le compte de gestion 2019 du budget principal de la ville de Chaumont, présenté par Madame le Trésorier Principal, comptable de la collectivité, et qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 3 758 524,50 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 5 291 457,29 euros.

Compte de gestion 2019 - budget annexe de l'eau

Le Conseil municipal décide à raison de 33 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) d'approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe de l'eau de la ville de Chaumont, présenté par Madame le Trésorier Principal, comptable de la collectivité, et qui se solde par :

- Un résultat de clôture déficitaire de 184 488,96 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 357 984,16 euros.

Compte de gestion 2019 - budget annexe de l'assainissement

Le Conseil municipal décide à raison de 33 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) d'approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe de l'assainissement de la ville de Chaumont, présenté par Madame le Trésorier Principal, comptable de la collectivité, et qui se solde par :

- Un résultat de clôture déficitaire de 79 905,15 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 513 408,95 euros.

Compte de gestion 2019 - budget annexe des Résidences sociales

Le Conseil municipal décide à raison de 33 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) d'approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe des résidences sociales de la ville de Chaumont, présenté par Madame le Trésorier Principal, comptable de la collectivité, et qui se solde par :

- Un résultat de clôture déficitaire de 931.65 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 29 856,33 euros.

Compte de gestion 2019 - budget annexe du multiplexe

Le Conseil municipal décide à raison de 33 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) d'approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe du multiplexe cinématographique de la ville de Chaumont, présenté par Madame le Trésorier Principal, comptable de la collectivité, et qui se solde par :

- Un résultat de clôture excédentaire de 2 011 633,70 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 1 991 048,57 euros.

Compte administratif 2019 et nouvelle affectation des résultats- budget principal

Le Conseil municipal décide à raison de 30 voix pour et de 3 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU, Sylvain DEMAY) :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2019 qui se solde par :
 - Un résultat de clôture excédentaire de 3 758 524,50 euros,
 - Un résultat globalisé avant report excédentaire de 5 291 457,29 euros,
 - Un résultat globalisé après report excédentaire de 4 048 614,08 euros.
- De reporter le résultat excédentaire de 970 789,95 euros de la section d'investissement sur l'exercice 2020,
- De couvrir le besoin de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour un montant de 1 300 000 euros prélevé sur la section de fonctionnement,
- De reporter le solde du résultat de fonctionnement de 3 020 667,34 euros sur l'exercice 2020.

Compte administratif 2019 et affectation des résultats - budget annexe de l'eau

Le conseil municipal décide à raison de 32 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2019 qui se solde par :
 - Un résultat de clôture excédentaire de 184 488,96 euros,
 - Un résultat globalisé avant reports excédentaire de 357 984,16 euros,
 - Un résultat globalisé après reports excédentaire de 370 147,85 euros.

Compte tenu du transfert de la compétence à l'agglomération au 1^{er} janvier 2020,

- de reporter le résultat excédentaire d'investissement de 167 234,15 euros sur la section d'investissement de l'exercice 2020 du budget principal,

- de reporter le résultat excédentaire de fonctionnement de 190 750,01 euros sur la section de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget principal.

Compte administratif 2019 et affectation des résultats- budget annexe de l'assainissement

Le conseil municipal décide à raison de 32 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2019 qui se solde par :
 - Un résultat de clôture déficitaire de 79 905,15 euros
 - Un résultat globalisé avant report excédentaire de 513 408,95 euros
 - Un résultat globalisé après report excédentaire de 356 827,51 euros.

Compte tenu du transfert de la compétence à l'agglomération au 1^{er} janvier 2020,

- de reporter le résultat excédentaire d'investissement de 500 717,95 euros sur la section d'investissement de l'exercice 2020 du budget principal,

- de reporter le résultat excédentaire de fonctionnement de 12 691,00 euros sur la section de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget principal.

Compte administratif 2019 - budget annexe des résidences sociales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à raison de 32 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2019 qui se solde par :
 - Un résultat de clôture déficitaire de 931,65 euros
 - Un résultat globalisé avant reports excédentaire de 29 856 ,33 euros
 - Un résultat globalisé après reports excédentaire de 29 856,33 euros

Rappel de l'affectation du résultat :

Le conseil municipal a adopté, par la délibération n°2020/17 du 27 février 2020 l'affectation de résultat suivante :

« Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De reporter le résultat excédentaire d'investissement de 29 856,33 euros sur l'exercice 2020.

Compte administratif 2019 - Budget annexe du multiplexe cinématographique

Le conseil municipal décide à raison de 32 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2019 qui se solde par :
 - Un résultat de clôture excédentaire de 2 011 633,70 euros
 - Un résultat globalisé avant reports excédentaire de 1 991 048,57 euros,
 - Un résultat globalisé après reports excédentaires de 1 991 730,57 euros.

Rappel de l'affectation du résultat 2019 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De reporter :

- le résultat excédentaire d'investissement de 1 933 333,32 euros sur l'exercice 2020,
- le résultat de fonctionnement de 57 715,25 euros sur l'exercice 2020.

Transfert des résultats des services eau et assainissement

Le Conseil municipal décide à raison de 29 voix pour, de 2 voix contre (Lise COURTOIS, Rémi VOLOT) et de 3 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU, Sylvain DEMAY) d'adopter le principe de transfert des excédents du service Assainissement à la Communauté d'agglomération de Chaumont conformément au transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté d'Agglomération de Chaumont au 1^{er} janvier 2020, de transférer à la Communauté d'agglomération le montant de l'excédent de fonctionnement soit 12 691.00 euros et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Complexe cinématographique « A l'Affiche » - Exonération des redevances suite à la crise du COVID19

Le Conseil municipal décide à raison de 31 voix pour et de 3 voix contre (Alexandre PERNET, Dorcas NOU, Sylvain DEMAY) d'exonérer le délégataire de la redevance fixe à raison de 4 mois à 100% puis de 4 mois à 50%, de préciser que l'impact financier de cette exonération est estimé à 67 500 euros, d'approuver le projet d'avenant n°02 à la convention de délégation à conclure avec la société « Les Ecrans de Chaumont » et d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°02 et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à sa bonne exécution.

Budget résidences sociales - décision modificative n°1

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision modificative n°01 du budget des résidences sociales qui s'équilibre à 700 € en fonctionnement.

Décision modificative n°1 du budget annexe du multiplexe

Le Conseil municipal décide à raison de 31 voix pour et de 3 voix contre (Alexandre PERNET, Dorcas NOU, Sylvain DEMAY) d'approuver cette décision modificative n°01 du budget du multiplexe qui s'équilibre à 67 500 € en fonctionnement.

Décision modificative n°1 du budget principal

Le Conseil municipal décide à raison de 31 voix pour et de 3 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU, Sylvain DEMAY) d'approuver cette décision modificative n°01 du budget principal qui s'équilibre à 27 704,32 € en fonctionnement et à 355 598,32 € en investissement.

Dotation de solidarité urbaine 2019- Communication

Le Conseil municipal prend acte du rapport sur les actions menées dans le cadre de la DSUCS 2019.

Attribution de subventions

Madame le Maire propose les amendements suivants :

- Sté d'Horticulture de Chaumont : Madame le Maire propose d'accorder à l'association une subvention de 900 euros complétée d'une subvention exceptionnelle de 60 euros destinée à compenser les frais bancaires supportées par l'association suite à une erreur de versement de la subvention 2019 imputable à la collectivité.
- Pour l'ensemble des associations sportives rattachées au compte budgétaire 6574 SPORT (subventions de fonctionnement) : Afin de soutenir le tissu associatif sportif de la Ville de Chaumont impacté par la crise sanitaire, Madame le Maire propose de verser aux associations concernées l'intégralité de la somme proposée au titre de l'année 2020 au lieu de 70 %.

Ces amendements recueillent l'avis favorable du conseil municipal.

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations en respectant les amendements ci-dessus. Ces subventions concernent la direction du développement durable et de l'environnement, la direction des politiques culturelles, la direction du développement social, la direction des sports et du tourisme et la direction du développement économique. Des subventions exceptionnelles aux associations sont également attribuées pour la Direction des sports et du tourisme. Les modalités de vote sont les suivantes :

- A raison de 31 voix pour, 1 voix contre (Sylvain DEMAY) et 2 abstentions (Dorcas NOU, Alexandre PERNET) l'attribution de la subvention pour le CVB52HM ;
- A l'unanimité pour les autres subventions.

Elus n'ayant pas pris part au vote	Associations
Isabelle FENAUX	Cercle Hippique Chaumont Choignes
Paul FOURNIÉ	Cercle des Armes
Isabelle FENAUX, Gérard GROSLAMBERT, Jessica GOULIN	OMS
Jessica GOULIN	Boxing Club
Pierre ETIENNE	Chaumont Football Club
Khalid BOUSABATA	Rayon Sportif Chaumontais
Paul FOURNIÉ	Société Mixte de Tir
Céline BRASSEUR, Didier COGNON, Sophie NOËL	AFM Téléthon
Sylvie CORDIER	AVF (Accueil des Villes Françaises)
Marie Christine MURGIDA	Chaumont en fête
Sylvie CORDIER	Harmonie municipale
Catherine PAZDZIOR- VIGNERON	Théâtre de l'arche
Khalid BOUSABATA	Ligue de l'enseignement
Morgane LENGAND	L'ensemble des associations à caractère social

Subvention caisse des écoles - Autorisation de versement

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à verser à la caisse des écoles de la ville de Chaumont la subvention pour un montant de 54 000 € inscrit au compte 657361 du budget primitif 2020 et des éventuelles décisions modificatives à venir.

Ce versement pourra s'effectuer par acomptes en fonction des demandes de la caisse des écoles.

Subvention CCAS- Autorisation de versement

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à verser au CCAS de la ville de Chaumont la subvention pour un montant de 100 000 euros inscrit au compte 657362 du budget primitif 2020 et des éventuelles décisions modificatives à venir.

Ce versement pourra s'effectuer par acomptes en fonction des demandes du CCAS.

Signature d'une convention de délégation avec le Conseil Départemental de la Haute-Marne pour la réalisation et l'exploitation d'un nouvel abattoir et cession du terrain d'emprise

Le Conseil municipal décide à raison de 32 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) :

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de délégation de compétence au profit du Conseil Départemental de la Haute-Marne pour la conception, la réalisation et la gestion d'un nouvel abattoir,

De céder au Conseil Départemental de la Haute-Marne une emprise foncière de plus ou moins 10 000 m² prise sur la parcelle cadastrée section YC n°14, lieudit Beauregard, d'une contenance totale de 11 ha 89 a 90 ca, à l'euro symbolique,

De dire que la surface définitive sera déterminée par un document d'arpentage en fonction des besoins nécessaires au projet,

D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération (documents contractuels et autres autorisations administratives),

D'acter que la convention de mise à disposition à titre précaire de la parcelle YC n°14 fera l'objet d'un avenant pour tenir compte des nouvelles emprises foncières.

Avenant au bail emphytéotique de l'abattoir

Le Conseil municipal décide à raison de 32 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) de consentir à la diminution de la redevance annuelle et de la porter à TROIS MILLE NEUF CENTS EUROS (3.9000,00 euros) HT, en contrepartie le preneur devra consentir à renoncer au bénéfice de la clause « PROMESSE DE VENTE », insérée dans le bail emphytéotique d'origine, d'acter ces modifications par la signature d'un avenant au bail emphytéotique du 31 janvier 2003 et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

Convention d'occupation du domaine public/Mise à disposition d'un local communal au profit de l'Association Troyes Aube Formation "Y SCHOOLS"

Le Conseil municipal décide à raison de 31 voix pour, de 1 voix contre (Sylvain DEMAY) et de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) de mettre à disposition de l'Association « TROYES AUBE FORMATION » des locaux situés 24-26, Boulevard Voltaire, dans un ensemble immobilier communal cadastré section AM, numéro 306, à titre gratuit, pour une durée de TROIS ANS avec la prise en charge intégrale par ladite association des charges et des fluides, en fonction de la superficie totale en mètres carrés occupée, d'acter de cette mise à disposition par la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal et de donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

Contribution à l'extension du réseau électrique - Projet de construction du groupement départemental de gendarmerie à Chaumont

Le Conseil municipal décide à raison de 33 voix pour et de 1 voix contre (Sylvain DEMAY) de consentir à la prise en charge de la contribution pour extension du réseau électrique afférente à l'instruction de la demande de

permis de construire identifiée sous le numéro 052121A200008, emportant la construction de 74 logements et déposé par le Conseil Départemental de la Haute-Marne sur un terrain situé place Eugène Grasset à Chaumont et d'inscrire la somme y afférente de 5.772,38 €, sous réserve d'actualisation des prix de raccordement, à la section investissement de l'exercice budgétaire en cours à l'occasion d'une prochaine décision modificative.

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) - Approbation suite à la consultation du public

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de prévention du bruit dans l'environnement pour la période 2019-2023.

Conventions relatives à l'occupation du domaine public départemental par les ouvrages appartenant à la Ville de Chaumont

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions pour la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Chaumont sous le domaine départemental.

Sollicitation de l'avis de Madame la Préfète sur la désaffectation de la Chapelle des Jésuites

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter l'accord de l'autorité préfectorale quant à la désaffectation de la Chapelle des Jésuites au titre de lieu de culte et de transmettre à l'autorité préfectorale les éléments constitutifs du dossier de désaffectation comme énumérés dans la circulaire ministérielle en date du 29 juillet 2011 sur les édifices du culte.

Adhésion de la Ville de Chaumont au dispositif Pass Culture

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la Ville de Chaumont à adhérer au dispositif « Pass Culture » proposé par la Région Grand Est sous l'égide du Ministère de la Culture et à créer un compte pass culture professionnel et d'autoriser le maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Médiathèque les Silos: mise en place du service "les Silos à emporter"

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la mise en place de ce nouveau service « les Silos à emporter » via la Médiathèque les Silos.

Médiathèque les Silos: mise en place du service "les Silos à domicile"

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider la mise en place du nouveau service de portage de documents à domicile proposé aux chaumontais via sa Médiathèque les Silos : le portage de documents à domicile.

Conservatoire Municipal de Musique : tarifs pour l'année scolaire 2020-2021

Le Conseil municipal décide à raison de 31 voix pour et de 3 voix contre (Alexandre PERNET, Dorcas NOU, Sylvain DEMAY) d'adopter les tarifs du Conservatoire Municipal de musique pour l'année scolaire 2020/2021. Les tarifs ont été augmentés de 1,7 % et seront applicables à compter du 24 août 2020.

Musées de Chaumont : mise en place de la gratuité des entrées - Eté 2020

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la gratuité des musées dès que la délibération sera rendue exécutoire et jusqu'au 31 août 2020 et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à la mise en place de la gratuité des musées en juillet et en août 2020.

Avenants financiers n°1 à la convention avec le CVB52HM et à la convention avec l'OMS

Il est demandé des votes séparés.

Le conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer les avenants, aux conventions signées avec les organismes suivants :

- CVB 52, à raison de 31 voix pour, de 1 voix contre (Sylvain DEMAY) et de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU), pour :
 - le solde de la subvention de fonctionnement, d'un montant de 53 530€ (dont 1530 € correspondant aux chèques sport)
Total accordé pour l'année sportive 2019/2020 : 261 530 €.
- OMS, à l'unanimité (3 non participations au vote Isabelle FENAUX, Gérard GROSLAMBERT, Jessica GOULIN), pour :
 - le solde de la subvention de fonctionnement, d'un montant de 9 760 €. Total accordé pour l'année sportive 2019/2020 : 24 400 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Dispositif du chèque sport

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à maintenir la valeur du chèque sport à 30 € et de prolonger le dispositif chèque sport pour la rentrée 2020/2021.

Règlement intérieur de la Maison des Associations - Modification

Le Conseil municipal décide à raison de 31 voix pour, de 1 voix contre (Sylvain DEMAY) et de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur de la Maison des associations et d'autoriser Madame le Maire à signer le règlement intérieur modifié.

Convention de partenariat tripartite - Ville de Chaumont - Agglomération - 61^{ème} RA

Le Conseil municipal décide à raison de 31 voix pour, de 1 voix contre (Sylvain DEMAY) et de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) d'approuver le principe de ce partenariat et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention entre la Ville de Chaumont, l'Agglomération de Chaumont et le 61^{ème} Régiment d'Infanterie.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Liste des contribuables susceptibles d'être nommés commissaires

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- à raison de 30 voix pour, de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) et de 2 non participations au vote (Olivier DORE, Sylvain DEMAY), d'arrêter comme suit la liste de contribuables comportant seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les huit membres titulaires et huit membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs,

Titulaire	Catégorie de contribuable	Suppléant
Christine PACTEAU LEMARQUIS	TH - TF	Anne Marie WILHELEM
Roger MICHAUD	TH - TF	Jean Marie VIART
Clément ALLEMANY	TH - TF	Françoise RAMILLON
Pierre HUGUENEL	TH - TF	Bernard BLUMEREL
Franck CHEVRIER	TH - TF	Laurence GUILLAUMOT PERRIN
Christian VALTON	TH	Patrick VIARD
Béatrice JEHLE	TH	Jacky BOICHOT
Didier DEMANGE	TH	Françoise GRATAROLI
Jacques BOURCELOT	TH	Claude MARTIN
Gérard BOCQUILLON	TH - TF	Yves GUILLAUME
Claude MENDOUSSE	TH - TF	Marie Claire RICHARD
Sylvain MUSSY	TH - TF - CET	Sébastien MOUGEOT
Jean Pierre PROCUREUR	TH - TF	Francis BADER
Valérie NEDELEC	TH	André Xavier RESLINGER
Frédéric ROUSSEL	TH - TF - CET	Didier COGNON
Jean DORE	TH - TF	Pascal DELABORDE

Groupement d'intérêt public "Le Signe, Centre national du graphisme" - Désignation des représentants de la commune

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales
- à raison de 29 voix pour, de 4 abstentions (Lise COURTOIS, Rémi VOLOT, Alexandre PERNET, Dorcas NOU) et 1 non participation au vote (Sylvain

DEMAY), de désigner comme représentants au sein de l'assemblée générale :

Membre titulaire	Membre suppléant
Christine GUILLEMY	Paul FOURNIÉ

- à raison de 29 voix pour, de 4 abstentions (Lise COURTOIS, Rémi VOLOT, Alexandre PERNET, Dorcas NOU) et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY), de désigner comme membres du conseil d'administration :

Membres du conseil d'administration
Christine GUILLEMY
Paul FOURNIÉ
Luc CHATEL
Didier EVRARD

Le Nouveau Relax - Désignation des administrateurs de la régie personnalisée

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- à raison de 31 voix pour, de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) et de 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY), de désigner comme administrateurs au sein du Conseil d'administration de la régie personnalisée du Nouveau Relax :

Membres issus du conseil municipal
Monsieur Paul FOURNIÉ
Madame Isabelle FENAU
Madame Michèle LEMAIRE
Madame Karine COLOMBO
Madame Laurence AÏDAN

Personnalités dites qualifiées
Monsieur Gérard BOCQUILLON
Monsieur Stéphane BLANCHOT
Monsieur Christian OTT
Madame Geneviève FONDEUR

Centre communal d'Action Sociale (CCAS)- Détermination de la composition du nombre des membres au conseil d'administration

Le conseil municipal décide, à raison de 31 voix pour, de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY) d'arrêter, outre le Maire, Président de droit, à 8 (soit 4 membres élus et 4 membres nommés) le nombre de membres du conseil d'administration.

Centre communal d'Action Sociale (CCAS)- Désignation des représentants au conseil d'administration

Vu les résultats du scrutin, le conseil municipal désigne comme représentants élus au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Membres élus du conseil d'administration
Monsieur Didier COGNON
Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON
Madame Nelly BOUSSARD
Madame Lise COURTOIS

Conseil de la Vie Associative Locale (CVAL)- Désignation des représentants de la commune

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales
- à raison de 31 voix pour, de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY) de désigner comme membres titulaires et suppléants du Conseil de la Vie Associative Locale (CVAL) :

Membres titulaires du CVAL
Madame Sophie NOËL
Madame Jessica GOULIN
Madame Michèle LEMAIRE
Madame Lise COURTOIS

Membres suppléants du CVAL
Madame Isabelle FENAUX
Madame Morgane LENGRAND
Madame Véronique NICKELS
Monsieur Olivier CHANTIER

Association foncière de remembrement de Brottes - Renouvellement des membres

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin à bulletins secret pour ces nominations ;
- à raison de 31 voix pour, de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY) de désigner les candidats suivants à l'association foncière de remembrement de Brottes :

Nom Prénom
Madame Brigitte FEVRIER
Monsieur Reynald THOMAS
Monsieur Thomas PARDOENS

Caisse des écoles - Désignation des représentants de la commune

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- à raison de 31 voix pour, de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY) de désigner comme représentants de la commune au sein de la Caisse des Ecoles de la Ville de Chaumont :

Membres du conseil d'administration
Madame Céline BRASSEUR
Madame Marie Christine MURGIDA
Monsieur Olivier CHANTIER
Madame Nelly BOUSSARD
Madame Sylvie CORDIER
Madame Lise COURTOIS

Membre au conseil consultatif de réussite
Madame Karine COLOMBO
Madame Michèle LEMAIRE

Conseil d'administration des collèges, lycées et lycées professionnels - Désignation des représentants de la commune

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- à raison de 31 voix pour, de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY) de désigner comme représentants de la commune au sein des conseils d'administration des collèges, lycées et lycées professionnels :

Lycée Charles de Gaulle

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Monsieur Sébastien VIEUX	Madame Sophie NOËL

Lycée Edme Bouchardon

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Madame Sophie MUGNIER	Monsieur Khalid BOUSABATA

LP Edme Bouchardon

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Madame Céline BRASSEUR	Madame Valérie NEDELEC

Lycée Professionnel Eugène Decomble

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Monsieur Pierre ETIENNE	Monsieur Olivier DORE

Collège Louise Michel

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Madame Sylvie CORDIER	Madame Déborah PELLETIER

Collège La Rochotte

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Madame Céline BRASSEUR	Madame Valérie NEDELEC

Collège Camille Saint Saëns

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Madame Nathalie DELAMOTTE	Madame Sylvie CORDIER

Institution chaumontaise Oudinot- Désignation du représentant de la commune

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour cette nomination conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales
- à raison de 31 voix pour, de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY) de désigner comme représentants de la commune au sein du conseil d'administration de l'Institution Chaumontaise OUDINOT :

Représentant titulaire
Madame Céline BRASSEUR

Association de gestion et de promotion des centres de formation interprofessionnelles en alternance (ALMEA) - Désignation d'un représentant

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales,
- à raison de 31 voix pour, de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) et 1 non participation au vote de désigner comme représentants de la commune au sein d'ALMEA :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Madame Isabelle FENAUX	Monsieur Christophe FISCHER

Centre Culturel Haut-Marnais (CCHM) - Désignation des représentants de la commune

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- à raison de 31 voix pour, de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY) de désigner comme représentants de la commune au sein de l'association « Centre Culturel Haut-Marnais » :

Représentants titulaires
Madame Céline BRASSEUR
Madame Michèle LEMAIRE
Madame Isabelle FENAUX

Société Publique Locale-Xdemat - Désignation du représentant de la commune

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour cette nomination conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales
- à raison de 31 voix pour, de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY) de désigner comme représentants de la commune au sein de l'assemblée générale de la société publique locale Xdemat :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Monsieur Nabil CHAOUI	Madame Isabelle FENAUX

"Correspondant Défense"- Désignation du représentant de la commune

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour cette nomination conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- à raison de 31 voix pour, de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY) de désigner comme « Correspondant Défense » :

« Correspondant Défense »
Monsieur Paul FOURNIÉ

Conseil de discipline de recours - Désignation d'un représentant

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret pour cette nomination ;

- à raison de 31 voix pour, de 2 absentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY) de désigner pour participer au tirage au sort réalisé par le président du conseil de discipline de recours et participer aux réunions de cette instance disciplinaire, dont le nombre sera limité puisque cette instance a été supprimée par la loi du 6 aout 2019.

Conseil de discipline de recours
Madame Isabelle FENAUX

Il s'agira uniquement de gérer les dossiers en instance.

N° 2020/109 - Compte-rendu des actes passés par le Maire

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis en vertu de l'Ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Fait à Chaumont, le **27 AOUT 2020**
Le Maire,



Christine GUILLEMY